

EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE de SAINT CHRISTOPHE
VALLON

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	Présents	Votants	Ayant donné procuration	Absents excusés	Absents
15	13	15	2	2	0

Séance du 27 janvier 2021

- date convocation
20 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-sept janvier 2021 à 20 heures 00,
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
salle des fêtes de saint-Christophe-Vallon, sous la présidence de Christian
GOMEZ, Maire. Séance à huit clos.

Présent(s) : GOMEZ, BELLEC, LANZA, DELTOUR, VEYRIER, CERNEAUX,
BRACHET, DELCUZOUL, DARSEZ, BIROL, BELET, ROBERT, FRANQUE

Absent(s) : -

Absents excusés : FLAUSS - LEMARECHAL

Procurations à : FLAUSS à VEYRIER - LEMARECHAL à ROBERT

Secrétaire : DELCUZOUL

Objet : Demande de subventions pour la sécurisation de la RD 840 suite aux
travaux de réfection.
2021-01-27 01

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal, que la collectivité a une obligation de
maintenir en état sa voirie communale et que la matérialisation de la signalétique
horizontale et verticale en traversée du bourg lui incombe.

Pour faire suite aux travaux de réfection de la RD 840 réalisés par le Conseil
Départemental et après avis de la commission « Voirie », monsieur le Maire souligne
qu'il est nécessaire de matérialiser de nouveaux passages piétons sur la RD 840 et de
reprendre le marquage pour certains. Par ailleurs, afin d'améliorer et optimiser la
sécurité des usagers, les passages piétons doivent être éclairés par des lampadaires et
équipés par des « dalles pédotactiles » ou « bandes d'éveil de vigilance » pour les
personnes à mobilité réduite. Des potelets à haute visibilité doivent également être
installés.

Monsieur le Maire propose de surcroît, qu'une zone de limitation de vitesse à 30 kms/h
soit réalisée au niveau du carrefour du centre bourg avec la mise en place de panneaux
lumineux limitant la vitesse ainsi que tous les équipements ad-hoc.

Exposé fait, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer.
Après délibération, le conseil municipal :

Approuve, à l'unanimité, la sécurisation de la RD 840.

Sollicite la subvention la plus élevée possible au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental.

Dit que les dépenses et recettes seront inscrites au Budget primitif 2021, selon le détail suivant :

Montant total HT	14 186 € HT
Conseil Départemental 40 %	5674 € HT
COMMUNE	8 512 € HT

Dit que les travaux d'aménagement s'effectueront durant le premier semestre 2021 pour une durée estimée à 1 mois.

Autorise le Maire à rédiger et à signer tout document relatif à ce dossier.

<u>Résultat du vote</u>
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire
Christian GOMEZ

Dématérialisé



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture par voie dématérialisée
Le 29 janvier 2021
et publication ou notification
Du 29 janvier 2021
Le Maire,
Christian GOMEZ

